



# L.E.A

.....  
Livret Electronique  
de l'Apprenti  
.....

**MEMENTO**



## » Pourquoi le L.E.A ?

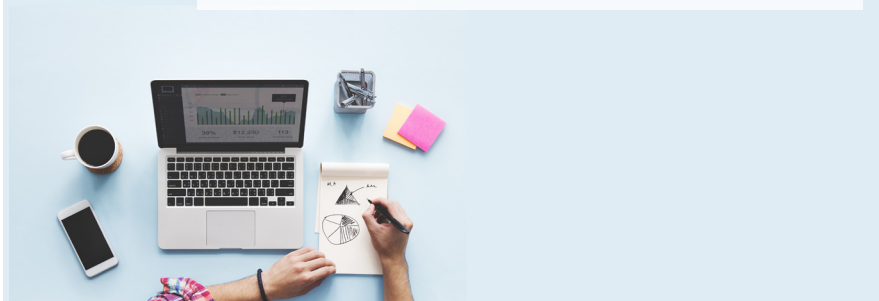
Indispensable au suivi de la formation de votre apprenti, le L.E.A (livret électronique de l'apprenti), qui remplace pour certaines formations le livret papier, permet au maître d'apprentissage et au tuteur pédagogique de suivre et d'évaluer les activités et compétences acquises, en entreprise comme au centre de formation, au travers de grilles d'évaluation et de fiches de suivi.

C'est un outil d'accompagnement de l'apprenti vers l'obtention de son diplôme et l'acquisition d'une expérience professionnelle.

## » Que permet le L.E.A ?

Outil indispensable à l'apprenti pendant son année, ce livret permet de dématérialiser les documents liés au livret de l'apprenti (fiche de suivi, les comptes rendus des visites en entreprises, le règlement intérieur du CFA, l'engagement de l'entreprise...) mais aussi de visualiser les absences de votre apprenti (via le calendrier de l'alternance).

Enfin, il est un véritable outil de communication entre l'apprenti, le tuteur-enseignant et le maître d'apprentissage.





## » Comment se connecter ?

Une seule adresse :

[https://arexis.cfa-esrpc.fr/arexis\\_isp/index.jsp](https://arexis.cfa-esrpc.fr/arexis_isp/index.jsp)

A la première connexion, vous devrez inscrire votre adresse mail dans *Identifiant* puis cliquer sur *J'ai oublié mon mot de passe*. Celui-ci sera alors envoyé dans votre boîte mail, vous pourrez ensuite vous connecter et personnaliser votre mot de passe temporaire.

» Attention !

- Une fiche validée permet d'enregistrer la saisie,
- Une fiche signée n'est plus modifiable et permet de la rendre visible auprès de l'apprenti et du tuteur-enseignant.

**Identifiant :** ..... Lien utile : <http://cfa-esrpc.fr/suivi-de-l-apprenti/>

**Mot de passe :** ..... Un problème technique ? [cfa.arexis@cfa-esrpc.fr](mailto:cfa.arexis@cfa-esrpc.fr)

## » Quelles actions sur le L.E.A de votre apprenti ?

En tant que maître d'apprentissage, vous devez dans tous les cas :

- Visualiser et contresigner l'entretien des deux mois,
- Visualiser et contresigner les fiches de suivi en centre de formation,
- Visualiser et contresigner la fiche de visite en entreprise (2 par an).

En fonction du paramétrage effectué par le responsable de la formation par apprentissage, vous devrez :

- Visualiser et contresigner les fiches de suivi en entreprise (complétées par l'apprenti),  
**et/ou**
- Réaliser le suivi en entreprise de vos apprentis en listant les activités réalisées par l'apprenti pendant les périodes en entreprises.



Bâtiment B25 - 2 rue Pierre Brousse - TSA 91110 - 86073 Poitiers Cedex 9  
Tél : 05 49 45 33 86 - Mail : [cfa@cfa-esrpc.fr](mailto:cfa@cfa-esrpc.fr) - <http://cfa-esrpc.fr>

R É G I O N  
**NOUVELLE  
AQUITAINE**  
AUTONOME LÉGISLATION ÉCONOMIQUE CHARENTAISE

Le CFA est géré avec le concours financier de la Région Nouvelle Aquitaine

\* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1er octobre 2016 suite à l'avis du Conseil régional.

